



Via Trajectoire Grand Age Mode d'emploi pour les médecins

VOS CONTACTS

Le Groupement eSanté Bretagne déploie l'outil d'orientation ViaTrajectoire Grand Age en région. Il assure la formation des professionnels de santé et l'accompagnement de tous les utilisateurs.

ViaTrajectoire est un projet national soutenu par l'Agence régionale de santé et les conseils départementaux de Bretagne.

Vous êtes sollicités pour un dossier d'admission en établissement pour personnes âgées par l'un de vos patients ?

UN OUTIL GRATUIT ET SÉCURISÉ, AU SERVICE DU PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

ViaTrajectoire est un service national en ligne qui permet de gérer les demandes d'admission en établissements médicalisés ou non pour personnes âgées.

La démarche en ligne reste identique à la procédure papier (Cerfa 14732-01) et l'ensemble des informations administratives et médicales doivent être remplies sur ViaTrajectoire.

BESOIN D'AIDE ?

medlib.vtga@esante-bretagne.fr

02 99 54 75 75

www.viatrajectoire.fr

GROUPEMENT RÉGIONAL
**e.santé
BRETAGNE**

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne

ViaTrajectoire 

Comment ça marche ?

1. Connectez-vous au site **www.viatrajectoire.fr** avec votre carte CPS ou e-CPS.
2. Cliquez sur l'espace **Médecin libéral** puis entrez le code de votre CPS.
3. Lors de votre première connexion renseignez votre adresse mail afin d'être alerté lorsque l'un de vos patients vous déclare comme médecin traitant dans son dossier.
4. Consulter la liste des demandes de vos patients ou procédez à la création d'une demande lors d'une consultation.
5. Complétez et validez le volet médical des dossiers de vos patients. Ils pourront ensuite chercher des établissements et envoyer leurs dossiers de manière sécurisée. Vous pouvez télécharger ou imprimer les dossiers au format national (Cerfa).
6. Suivez l'avancement des demandes de vos patients à tout moment dans la rubrique **Consulter la liste des patients**.



Les avantages

Pour les particuliers :

- Faciliter l'accès à l'information,
- Simplifier les démarches,
- Réduire les délais.

Pour les médecins :

- Une transmission sécurisée des données,
- Un formulaire électronique conforme au dossier national unique,
- Un seul dossier d'inscription à compléter quel que soit le nombre d'établissements à contacter,
- Un suivi en temps réel des demandes de vos patients,
- Un accès au dossier avec la possibilité de le modifier à tout moment.

Les services en ligne

- Un annuaire référençant tous les établissements sanitaires et médico-sociaux,
- Une sélection d'établissements à partir de plusieurs critères (situation géographique, prestations, tarifs...),
- Un formulaire d'inscription unique, utilisable auprès de plusieurs établissements.



Traitement d'un dossier patient

Via Trajectoire préserve la relation entre la personne âgée et son médecin : le volet médical et le volet autonomie sont à remplir à l'occasion d'une consultation. Le médecin traitant a aussi la possibilité de créer le dossier depuis son espace **Médecin libéral**. Une fois tous les volets complétés, la personne, son entourage ou le médecin traitant peut transmettre, via le site, la demande aux établissements. Le suivi de l'avancement du dossier se fera en ligne.

Bon à savoir

- Seuls les médecins traitants ont accès au volet médical,
- L'utilisateur vous déclare **Médecin traitant** pour un dossier grâce à l'annuaire des médecins établi par l'Agence du numérique en santé (ANS),
- Vous avez la possibilité d'accepter ou de refuser la responsabilité d'un dossier,
- Les médecins traitants peuvent donner une délégation à un confrère en cas d'absence.

